

(sera rempli par la CHM)

Vorstoss Nr. / Interv. no: \_\_\_\_\_

Termin GR / Délai CM: \_\_\_\_\_

Direktion / Direction: \_\_\_\_\_

Mitbericht / Corapport: \_\_\_\_\_

## POSTULAT

### Parrainage de parterres d'arbres

#### Proposition

Le Conseil municipal est prié d'examiner la pertinence de mettre en place un programme de "parrainage de parterres d'arbres" par des biennois.e.s intéressé.e.s.

#### Motivation

Pour que la ville s'adapte au changement climatique, une transformation de l'espace public est indispensable. Tous les leviers possibles et sensés doivent être actionnés, en particulier ceux qui impliquent et renforcent la société civile.

Il y a plus de 8300 arbres dans l'espace public à Bienne, et une centaine de nouveaux arbres y sont actuellement plantés chaque année (80 en guise de remplacement, 20 à de nouveaux emplacements, cf la Berner Zeitung du 22.08.2022). Un grand nombre de ces arbres sont entourés d'un parterre de plantes pouvant former de véritables petits jardins avec un potentiel important pour la biodiversité. Ces parterres pourraient être mis à disposition de biennois.e.s intéressé.e.s (dans l'idéal des riverain.e.s) qui pourraient aménager ces espaces. La Ville, éventuellement en collaboration avec des partenaires, émettrait des recommandations et si nécessaire des conditions pour la valorisation et l'entretien de ces surfaces.

Un tel programme existe en ville de Bâle ("Baumpatenschaft"), où il connaît un grand succès (<https://www.stadtgaertnerei.bs.ch/stadtgruen/stadtbaeume/baumpatenschaft.html>). Le parrainage y est gratuit et est conclu pour une durée de 3 ans. A Bienne, des riverain.e.s ont déjà pris l'initiative de valoriser et d'entretenir de tels parterres (par ex. à la Place de la Fontaine et au Quai du Bas).

Le parrainage de parterres d'arbres s'inscrirait à divers égards dans le *programme de législature 2021 – 2024*:

- en encourageant la participation de la population biennoise et en y contribuant en proposant des processus et des projets dans les quartiers (*objectif no 1*)
- en contribuant à l'adaptation au changement climatique (*objectif no 15*). A cet effet, rappelons ici que pour être à la hauteur de ce défi, il est indispensable que la ville de Bienne accélère la transformation de l'espace publique (cf notamment les arguments développés dans le postulat 20230143 "Planification canopée: la Ville de Bienne augmente sa couverture arborisée à 30% d'ici à 2040" déposé le 24 mai 2023, actuellement en traitement)
- en encourageant un changement d'approche qui veut que lors de la plantation de l'espace public, on passe de la simple "décoration" à l'encouragement de la biodiversité (*mesure 19.6*)

Bienne, le 14.9.2023

Christophe Schiess, Alliance verte

Schiess

T. Roth

M. Roth

A. M. Kaddah  
v. regio

A. Tana

G. G. G.

R. M. M.  
P. P.